

3.6. Comité de Santé et sécurité au travail

3.6.1 Renforcement des capacités opérationnelles des Comités sécurité et santé au travail (CSST)

En rappel, le fonctionnement des Comités Sécurité et Santé au Travail est régi par le Décret N°2020-955 du 09 Décembre 2020. Leurs rôles consistent à mener des actions visant à réduire les accidents de travail et à améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

A ce jour, la SODECI a installé et formé 23 comités décentralisés et 01 comité central des CSST qui coordonne la réglementation et les outils de pilotage des activités.

Durant cette année, 06 formations ont été réalisées pour un effectif de 471 formés. Les formations ont porté sur le fonctionnement et les missions des SST ; les outils de pilotage ; le captage des presque accidents, incidents et situations dangereuses pouvant conduire à la survenance des accidents de travail.

3.6.2 Partenariat CNPS

Dans le cadre de sa collaboration avec la SODECI, la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) a effectué une série de visites de contrôles et d'inspection réglementaires des lieux de travail dans les Directions Régionales de Korhogo, Yamoussoukro, Bouaké, Yopougon, Abobo et à l'Assainissement. Ces visites ont porté sur la manutention mécanique des charges lourdes, l'aménagement des postes de travail, la sécurité des machines, le milieu ambiant de travail, les installations sanitaires de bien-être et l'organisation de travail.

Ces échanges ont permis de relever :

- > *Des risques biologiques, observés au niveau de l'assainissement requérant des investissements qui font l'objet d'échange avec l'autorité concédante ;*
- > *Des risques de manutention manuelle de charges lourdes ;*
- > *Le vol des fermetures des avaloirs dans les rues pouvant porter préjudice aux riverains.*

3.6.3 Sensibiliser et former nos collaborateurs sur la prévention des risques professionnels

La problématique de la sécurité et de la santé au travail a toujours constitué un enjeu important pour l'entreprise.

La politique et stratégie 2020-2022 marque l'intérêt de la SODECI pour la préservation de l'intégrité physique et du bien-être de son personnel, et mieux, de la qualité de vie au travail.

Les actions entreprises par la SODECI visent à réduire la pénibilité au travail et le niveau d'accidentologie. Les métiers accidentogènes ayant été identifiés au sein des exploitations, une série d'actions de prévention ont été réalisées par la SODECI, notamment auprès de 1 950 collaborateurs sur une prévision de 1 800, soit un taux élevé d'agents sensibilisés de 108%. Cette performance est liée à la prise en compte des actions de sensibilisation réalisées lors des quarts d'heure de sécurité systématiquement organisés sur tous les sites d'exploitation par les CSST avec 1 273 sensibilisés et 677 bénéficiaires pour le compte des contrôleurs en sécurité au travail.

En 2020, la SODECI a formé au total 471 collaborateurs pour un objectif de 494 (95%). Cette performance est en deçà de l'objectif, mais devra tenir compte des restrictions sanitaires en raison de la Covid-19.